

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 303-2017

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 1^{er} mai 2017, le règlement numéro 303-2017 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 134 de la MRC de Kamouraska tel que modifié par le règlement numéro 172 visant les îlots déstructurés en zone agricole;

QUE le règlement numéro 303-2017 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 10 mai 2017;

QU'EN conséquence, le règlement numéro 303-2017 est entré en vigueur le 17 mai 2017 suite à la délivrance du certificat de conformité émis par Monsieur Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement à l'hôtel de ville de Saint-Pascal durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Pascal, ce 25^e jour de mai 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 31 mai 2017 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 25 mai 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA